



ECOPASS

*passport pour votre reconnaissance
passport for your recognition*

RAPPORT D'AUDIT

CERTIFICATION, INSPECTION & CONTROLE EN ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE

AUDIT DE RENOUVELLEMENT DE CERTIFICATION PEFC

Référentiel

Référentiel PEFC : Schéma Français de certification forestière.
(Validé par l'assemblée générale de PEFC France le 12 octobre 2006).
Recueil des textes reconnus par le conseil de PEFC.

PEFC PACA

GARDANNE

(13 – FRANCE)

Certificat : *F130201*

Date d'obtention : *29 juillet 2003*

Périmètre : *Les forêts du territoire Provence Alpes Côtes d'Azur dont les propriétaires ou gestionnaires sont adhérents à l'association PEFC PACA.*

Dates d'audit : *Le 8 et 9 décembre 2011*

Diffusion :

*Mme Stéphanie SINGH, Chargée de mission
COMITE DE CERTIFICATION ECOPASS*

Emetteur	CB	Contrôleur	KM	19/12/11
----------	----	------------	----	----------

Rapport n°11083231/1

Doc.Mpre.018c.06

SOMMAIRE

PREAMBULE	3
CONTEXTE DE L'AUDIT	4
CONFORMITE LIEE AUX ECARTS DU CYCLE DE CERTIFICATION PRECEDENT.....	4
POINTS SENSIBLES DU SYSTEME DE MANAGEMENT ENVIRONNEMENTAL DE L'AUDIT DE RENOUVELLEMENT DE L'ANNEE 2008	5
POINTS SENSIBLES DU SYSTEME DE MANAGEMENT ENVIRONNEMENTAL DE L'AUDIT DE SUIVI DE L'ANNEE 2009	6
POINTS SENSIBLES DU SYSTEME DE MANAGEMENT ENVIRONNEMENTAL DE L'AUDIT DE SUIVI DE L'ANNEE 2010	7
CONFORMITE LIEE AU REFERENTIEL PEFC.....	8
POINTS SENSIBLES DU SYSTEME DE GESTION FORESTIERE DURABLE	8
POINTS FORTS DU SYSTEME DE GESTION FORESTIERE DURABLE.....	8
CONCLUSION GENERALE.....	9
ANNEXE I : PLANNING D'AUDIT.....	10
ANNEXE II : LISTE DES PERSONNES RENCONTREES.....	11
ANNEXE III : FICHE DE NON-CONFORMITE	12

PREAMBULE

Ce rapport est relatif à un audit de renouvellement de la certification PEFC du système de gestion forestière durable de PEFC mis en place par l'entité PEFC PACA, à Gardanne (13).

Cet audit a pour but d'évaluer la bonne mise en œuvre de la démarche PEFC, ainsi que la prise en compte des éventuelles évolutions du contexte local ou plus global.

Le périmètre de certification couvre :

- *Les forêts du territoire Provence Alpes Côtes d'Azur dont les propriétaires ou gestionnaires sont adhérents à l'association PEFC PACA.*

Une première phase réalisée les 8 et 9 décembre matin, dite audit de système, s'inscrit dans la nouvelle méthode d'audit des entités certifiées PEFC par ECOPASS.

La seconde phase réalisée le 9 décembre après-midi porte sur l'évaluation des engagements des propriétaires et/ou des gestionnaires. Cette évaluation comprend 4 phases :

- Pour les propriétaires adhérents au certifié PEFC, ayant donné mandat à un gestionnaire certifié, les conclusions des audits de certification ISO 14001 ou ISO 9001 sont communiquées à ECOPASS par le certifié PEFC.
- ECOPASS accompagne l'auditeur lors des contrôles internes menés par le certifié PEFC. Des documents sont préalablement demandés : fiche descriptive du contrôlé et le cahier des charges type mis en œuvre. Si ces contrôles ont lieu plus de deux mois avant ou après l'audit du système de management du certifié PEFC, la phase III est mise en œuvre.
- Au cas par cas, des visites de terrain auprès d'un échantillon restreint d'adhérents domaniaux, des collectivités et privés pourront avoir lieu. Cet échantillon est défini en fonction des éléments recueillis lors des phases précédentes.
- Conclusion sur place en fin de journée suite aux évaluations "terrain".

En annexe, on trouvera le planning d'audit et le nom des personnes rencontrées.

Le responsable d'audit ECOPASS était Lionel Courtois.

CONTEXTE DE L'AUDIT

Cet audit a été mené, en ce qui concerne PEFC, selon le document de référence "Méthodologie Audits PEFC" communiqués à l'entité régionale.

Les non-conformités ont été évaluées selon la méthode propre à ECOPASS décrite dans le document "Présentation de la méthode d'évaluation des non conformités" (Ref.Mpre.011) communiqué à PEFC Alsace.

La conduite de cet audit permet d'avoir un degré de confiance raisonnable dans les résultats de l'évaluation du système de management environnemental selon les exigences liées au référentiel PEFC France.

L'évaluation des engagements des propriétaires avec l'auditeur interne réalisée le 9 décembre après-midi complète l'audit de l'entité régionale réalisé les 8 et 9 décembre matin sur le site de l'entité régionale PEFC PACA.

CONFORMITE LIEE AUX ECARTS DU CYCLE DE CERTIFICATION PRECEDENT

POINTS SENSIBLES DU SYSTEME DE MANAGEMENT ENVIRONNEMENTAL DE L'AUDIT DE RENOUVELLEMENT DE L'ANNEE 2008

Rappel des **non-conformités** émises et prises en compte dans le système de management environnemental.

Exigence de la norme Ecart constaté / preuve	Date d'émission de l'écart	Revue des actions correctives et / ou préventives	Date de validation de l'écart	Preuves de validation 2010	Commentaires lors de cet audit
1.5.6. Evaluation, Correction et Adaptation, Audit interne, Revue de direction - L'entité régionale PEFC PACA ne s'inscrit pas dans un processus d'amélioration continue suffisant pour garantir le fonctionnement de son système. - Absence de décision par le Conseil d'Administration de traitement des non-conformités et remarques des audits (interne-externe) précédents n-1 et n-2. - Absence de revue de direction.	2008	Compte rendu du CA du 17 novembre 2008.	2009	Le processus d'amélioration continue est intégré, le système est conforme. La revue de direction est menée avec la prise en compte d'un processus d'amélioration continue adaptée.	Vérifié, le traitement des NC et remarques est réalisé dans la revue de direction

Rappel des **remarques** émises et prises en compte dans le système de management environnemental

Exigence de la norme Ecart constaté / preuve	Date d'émission de l'écart	Revue des actions correctives et / ou préventives	Date de validation de l'écart	Preuves de validation 2010	Commentaires lors de cet audit
L'Entité Régionale doit s'assurer de prendre en compte plus visiblement dans ses actions et objectifs les fonctions sociales et environnementales conformément à la PQGFD.	2008	PV du CA du 17 11 2008.	2009	Les objectifs et les actions prennent en compte les aspects identifiés. Validé en 2009.	Validé

Exigence de la norme Ecart constaté / preuve	Date d'émission de l'écart	Revue des actions correctives et / ou préventives	Date de validation de l'écart	Preuves de validation 2010	Commentaires lors de cet audit
Les procédures PRO 6 et 8 ne sont pas suffisamment adaptées pour répondre efficacement au traitement des non conformités et engager des mesures correctives.	2008	Modification de la procédure 6 (la PRO 8 n'existe plus).	2009	Les 2 procédures sont modifiées. La procédure 6 comporte un point de forme qui doit permettre de mieux délimiter les délais.	Traité en 2010
Dans la PQGFD, les indicateurs de suivis ne sont pas suffisamment pertinents pour répondre efficacement aux cibles et objectifs assignés.		PV de CA du 17 11 2008. Modification des indicateurs de suivi de la PQGFD.		La PQGFD est adaptée avec des indicateurs de suivi mise à jour dans l'état des lieux.	Traité et vérifié en 2011

POINTS SENSIBLES DU SYSTEME DE MANAGEMENT ENVIRONNEMENTAL DE L'AUDIT DE SUIVI DE L'ANNEE 2009

Rappel des **remarques** émises et prises en compte dans le système de management environnemental

Exigence de la norme Ecart constaté / preuve	Date d'émission de l'écart	Revue des actions correctives et / ou préventives	Date de validation de l'écart	Commentaires lors de cet audit
1. L'entité Régionale doit maintenir le dialogue et le partenariat établi en s'assurant de la présence des trois collèges dans ces instances.	2009	Les PV de CA et d'AG montre formellement la présence des collèges.	2010	La présence des 3 collèges est renforcée
2. Le bulletin d'adhésion doit contenir les précisions nécessaires pour l'adhésion des personnes morales.		Le bulletin d'adhésion est modifié et intègre la demande du mandat pour les personnes morales.		Vérifié
3. (1-5-4) L'Entité Régionale s'assure que la communication et la formation fassent l'objet d'un plan adapté et validé ainsi qu'une évaluation si possible.		L'ER a validé une stratégie de communication validé en CA.		Elaboration d'une stratégie de communication

Exigence de la norme Ecart constaté / preuve	Date d'émission de l'écart	Revue des actions correctives et / ou préventives	Date de validation de l'écart	Commentaires lors de cet audit
4. (1-5-5) LA revue de direction comprend l'ensemble des points du référentiel, à savoir une synthèse de la PQGFD, des audits interne et externe.		La revue de direction détaillée dans le CA comprend l'ensemble des points cités dans la remarque.		Vérfié
5. (1-5-4) L'Entité Régionale assure un niveau de diffusion suffisant notamment le rapport d'audit externe.		L'entité a diffusé les conclusions du rapport d'audit externe.		Vérfié
6. L'entité Régionale doit maintenir le dialogue et le partenariat établi en s'assurant de la présence des trois collègues dans ces instances.		Les PV de CA et d'AG montre formellement la présence des collègues.		Vérfié

POINTS SENSIBLES DU SYSTEME DE MANAGEMENT ENVIRONNEMENTAL DE L'AUDIT DE SUIVI DE L'ANNEE 2010

Rappel des **remarques** émises et prises en compte dans le système de management environnemental

Ecart constaté / preuve	Commentaires du responsable d'audit
A l'analyse des résultats de la PQGFD notamment sur les points 2,3 et 4, l'entité régionale doit préciser le niveau de réalisation attendu ou adapter sa politique dans un processus d'amélioration continue.	Mise en place d'un nouveau tableau de suivi des indicateurs sur les chapitres concernés
L'entité régionale n'a pas enregistré les adhésions avec l'ensemble des pièces exigées.	L'ensemble des adhésions avec pièces manquantes sont suivies
L'entité ne s'assure pas du rôle, des fonctions de la cellule technique pour mettre en œuvre la PQGFD et les réflexions à mener.	Identifié dans la PQGFD et le compte rendu du CA
La procédure 6 contient un article modifié en 2010 qui ne limite pas suffisamment la durée de traitement des non conformités. A ce titre, le bureau peut organiser un processus de décision par des moyens électronique avec une formalisation et un enregistrement des présences.	Modification des PRO 6 et 7
Le chapitre 1 de la PQGFD contient 2 points qui n'ont pas l'objet de suivi : - 100 % des administrateurs du CRPF adhérent à PEFC ; - 100 % des administrateurs des communes forestières adhérent à PEFC.	Les indicateurs de suivi du chapitre 1 sont renseignés

CONFORMITE LIEE AU REFERENTIEL PEFC

Cet audit a conduit à la mise en évidence :

- suite à l'audit de l'Entité Régionale les 8 et 9 décembre matin, de :
 - 0 (zéro) non-conformité,
 - 3 (trois) remarques.

- suite à l'audit d'évaluation des engagements des propriétaires, le 9 décembre après-midi, de :
 - 0 (zéro) non-conformité,
 - 0 (zéro) remarque.

non-conformité : rend le système de gestion forestière durable inopérant ou inefficace, ou partiellement inopérant ou inefficace ou qui ne remet pas en cause l'efficience ou l'efficacité du système de gestion forestière durable, mais qui pourrait entraîner des dérives aux conséquences préjudiciables.

remarque : il s'agit plus d'axes d'amélioration. Elles ne rentrent pas en compte dans le processus de certification, mais seront revues lors de l'audit de suivi si l'entité candidate est certifiée.

POINTS SENSIBLES DU SYSTEME DE GESTION FORESTIERE DURABLE

Aucune **non-conformité** n'a été détectée suite à l'audit.

Trois remarques ont été émises. Elles ne demandent pas de réponse de la part de l'entité lors de cet audit de renouvellement ; elles seront étudiées lors du prochain audit.

- 1- 1-5-6 : L'entité ne s'assure pas d'évaluer la pertinence des actions non maîtrisables, non réalisées lors de la revue de direction.
- 2- 1-5-6 : L'entité régionale ne s'assure pas de réaliser un bilan de la PQGFD, des audits et du contrôle propriétaire sur la période afin de s'inscrire plus efficacement dans un processus d'amélioration continue notamment pour la mise en œuvre du programme d'accompagnement.
- 3- 1-5-2 : L'entité régionale ne s'assure pas de développer une concertation et un partenariat suffisant et ne s'assure pas de la présence des 3 collèges lors des instances et des audits.

POINTS FORTS DU SYSTEME DE GESTION FORESTIERE DURABLE

- L'entité a mis en œuvre un processus d'évaluation plus efficace de sa politique qualité qui permet une meilleure concertation sur les résultats obtenus, une évaluation qu'il convient de poursuivre.
- La mise en œuvre d'une stratégie de communication et d'action donne une meilleure dynamique, celle-ci mérite une évaluation avant le mise en œuvre du programme d'accompagnement.

CONCLUSION GENERALE

La démarche PEFC de l'entité PACA située à Gardanne (13 - France), est certifiée PEFC depuis le 29 juillet 2003 (Certificat ECOPASS PEFC n°F130201) jusqu'au 21 janvier 2012.

Le périmètre de certification est : *Les forêts du territoire Provence Alpes Côtes d'Azur dont les propriétaires ou gestionnaires sont adhérents à l'association PEFC PACA.*

Dans le cadre de cette certification, un audit de renouvellement a été réalisé par ECOPASS les 8 et 9 décembre (Audit du système de management PEFC de l'entité régionale PEFC PACA).

Les conclusions de cet audit sont :

- suite à l'audit de l'Entité Régionale les 8 et 9 décembre matin, de :
 - 0 (zéro) non-conformité,
 - 3 (trois) remarques.

Rappel des remarques émises lors de cet audit :

1. 1-5-6 : L'entité s'assure de d'évaluer la pertinence des actions non maîtrisables, non réalisées lors de la revue de direction.
 2. 1-5-6 ; L'entité régionale s'assure de réaliser un bilan de la PQGFD, des audits et du contrôle propriétaire sur la période afin de s'inscrire plus efficacement dans un processus d'amélioration continue notamment pour la mise en œuvre du programme d'accompagnement.
 3. 1-5-2 ; L'entité régionale doit s'assurer de développer une concertation et un partenariat suffisant et de s'assurer de la présence des 3 collèges lors des instances et des audits.
- suite à l'audit d'évaluation des engagements des propriétaires, le 9 décembre après-midi, de :
 - 0 (zéro) non-conformité,
 - 0 (zéro) remarque.

Deux observations ont été émises :

1. Dans le cadre de la mise en œuvre du nouveau référentiel, et du programme d'accompagnement, la définition d'objectif à atteindre, des cibles et indicateurs pour augmenter la surface certifiés peut être étudiée.
2. L'entité peut améliorer l'identification des dates de version de ces documents afin de prévenir des erreurs d'enregistrement.

Deux points forts ont été relevés :

- L'entité a mis en œuvre un processus d'évaluation plus efficace de sa politique qualité qui permet une meilleure concertation sur les résultats obtenus, une évaluation qu'il convient de poursuivre.
- La mise en œuvre d'une stratégie de communication et d'action donne une meilleure dynamique, celle-ci mérite une évaluation avant la mise en œuvre du programme d'accompagnement.

L'entité régionale PEFC Provence-Alpes-Côte-D'azur développe de façon efficace sa PQGFD avec un suivi amélioré. Dans ce processus d'amélioration continue, la revue de direction permet la mise en œuvre de mesures correctives appropriées même s'il reste encore des points d'amélioration à intégrer pour répondre à l'ensemble des points de la revue d'adaptation.

Le dynamisme de l'entité régionale est constant avec une meilleure implication de l'ensemble des trois collèges dans la mise en œuvre de la PQGFD et le contrôle interne des propriétaires adhérents.

ANNEXE I : PLANNING D'AUDIT

8 décembre 2011

Horaire	Action	Auditeur	Interlocuteurs
9h00 - 9h15	Réunion d'ouverture	Lionel Courtois	Stéphanie SINGH
9h15 - 10h15	Evolution de PEFC Préparation à la mise en œuvre du nouveau référentiel		Stéphanie SINGH
10h20 - 10h40	Bilan de suivi de la politique qualité		Stéphanie SINGH
10h40 - 11h00	Processus d'adhésion		Stéphanie SINGH
11h00 – 12h00	Revue d'adaptation, levé des écarts n-1 et bilan du cycle		Stéphanie SINGH
<i>Repas</i>			
14h00 - 15h45	Bilan et suivi de la Politique de qualité de la gestion forestière durable et suivi des indicateurs	Lionel Courtois	Toutes les personnes rencontrées
15h45 - 16h15	Contrôle propriétaire 2009-2010 et bilan sur la période		Toutes les personnes rencontrées
16h15 - 16h45	Synthèse auditeur		Néant
16h45 - 17h20	Synthèse de la journée		Stéphanie SINGH

9 décembre 2011

Horaire	Action	Auditeur	Interlocuteurs
9h00 – 12h00	Contrôle propriétaire	Lionel Courtois	Stéphanie SINGH
<i>Repas</i>			
14h00-14h30	Gestion documentaire	Lionel Courtois	Stéphanie SINGH
14h30-15h00	Communication et formation		Stéphanie SINGH
15h00-15h30	Enregistrement		Stéphanie SINGH
15h30-16h00	Synthèse auditeur		néant
16h00-16h30	Réunion de clôture		Stéphanie SINGH

ANNEXE III : LISTE DES ORGANISMES AUDITES AU COURS DU CYCLE EN COURS

Année 1		Année 2		Année 3	
Nom	Collège correspondant	Nom	Collège correspondant	Nom	Collège correspondant
Maillet Albert CRPF	1	Quilici Daniel Pdt PEFC PACA Pdt CRPF PACA	1	Quilici Daniel Pdt PEFC PACA Pdt CRPF PACA	1
Clerget thomas Coop Provence forêt	1	Daniel Seven	1	Revalor Denis	1
Quilici Daniel Pdt PEFC PACA Pdt CRPF PACA	1			Marsande Jean Louis CSEFSAM	2
Marsande Jean Louis CSEFSAM	2			Jouve Jean Pierre	2

ANNEXE IV : FICHE DE NON-CONFORMITE

(ABSENCE DE FICHE - POUR MEMOIRE)